

Conditions générales de vente

Applicables à compter du 05/03/2024

VELRENOV, est un nom commercial de la SAS VELRENOV, société par action simplifiée au capital social de 5 000 euros dont le siège social est 366 ter rue de Vaugirard, 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 9801 720 50000 18 PARIS, ci-après désignée le « VENDEUR ».

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de produits ou services achetés sur le SITE www.velrenov.com (ci-après le « SITE ») par tous clients (ci-après l'« ACHETEUR ») établis en France métropolitaine, en Europe et dans le monde, auprès du VENDEUR, pour des facturations en France métropolitaine (hors zones spécifiques, îles, montagne et Corse), et en Europe.

Toute commande passée sur le SITE implique l'acceptation pleine et entière par l'ACHETEUR, sans exclusions, ni réserves, des présentes CGV. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil.

Les présentes CGV prévaudront sur toute stipulation contraire pouvant figurer sur les conditions générales d'achat, ou tout autre document pouvant émaner de l'ACHETEUR. Toutefois, en cas de convention dûment signée entre l'ACHETEUR et le VENDEUR, toute clause de cette convention qui s'avérerait contraire à une clause des présentes CGV prévaudrait automatiquement sur ladite clause des CGV.

Les CGV sont accessibles de façon permanente sur la page d'accueil du SITE à l'adresse suivante : <https://www.velrenov.com>. Elles peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'ACHETEUR est celle en vigueur sur le SITE à la date de passation de la commande. L'ACHETEUR ne saurait par conséquent se prévaloir de ces modifications au titre de commandes antérieures.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

INFORMATION PRÉ-CONTACTUELLE

L'ACHETEUR reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

COMMANDE

L'ACHETEUR a la possibilité de passer sa commande en ligne, à partir du catalogue en ligne et au moyen du formulaire qui y figure, pour tout produit et service après en avoir été informé sur l'article lui-même.

Le processus de commande en ligne s'établit comme suit :

- 1 : L'ACHETEUR sélectionne sur le SITE les produits et services qu'il désire commander.
- 2 : L'ACHETEUR renseigne les informations d'intervention (adresse d'intervention, accessibilité)

- 3 : L'ACHETEUR valide son panier.
- 4 : L'ACHETEUR s'identifie.
- 5 : L'ACHETEUR renseigne les informations de facturation.
- 6 : L'ACHETEUR sélectionne le mode de paiement.
- 7 : L'ACHETEUR accepte les conditions générales de vente.
- 8 : L'ACHETEUR procède au paiement de la commande.

L'ACHETEUR pourra suivre l'évolution de sa commande sur le SITE et contacter le service clientèle, dont les coordonnées sont indiquées sur le SITE, pour toute question.

La vente sera considérée comme définitive :

- après l'envoi à l'ACHETEUR de la confirmation de l'acceptation de la commande par le VENDEUR par courrier électronique au plus tard dans les 48h, sauf période de congés
- et après encaissement par le VENDEUR de l'intégralité du prix, sauf clients professionnels ayant obtenu après de nos services la possibilité de paiement différé

Toute commande vaut acceptation des prix et description des produits et services disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'ACHETEUR, le VENDEUR se réserve le droit de bloquer la commande de l'ACHETEUR jusqu'à la résolution du problème.

L'ACHETEUR peut, à sa demande, obtenir l'envoi d'une facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse d'installation, en validant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande.

Il est pas possible de réaliser une commande sur le site www.velrenov.com ou en contactant la société Velrenov par téléphone ou par mail.

PRODUITS ET SERVICES

Les caractéristiques des produits et services sont indiquées dans leur fiche descriptive (« fiche produit »). Les photographies des produits et services ne sont pas contractuelles.

L'ACHETEUR est tenu de se reporter au descriptif de chaque produit et service afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un produit et d'un service est de la seule responsabilité de l'ACHETEUR.

Les produits et services sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs, omissions ou modifications ont pu se produire quant à cette description, la responsabilité du VENDEUR ne pourrait être engagée. L'ACHETEUR sera informé dans les meilleurs délais et pourra demander un échange ou un remboursement.

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

Les produits de remplacement de vitrage en vente sur le SITE sont fabriqués à la demande spécifiquement (dimensions, type de vitrage) pour l'ACHETEUR par un des fournisseurs agréés par VELRENOV SAS. Le délai de fabrication usuel est de 12 à 15 jours.

En cas de délai de fabrication supérieur à 30 jours, L'ACHETEUR en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler la commande du produit commandé. L'ACHETEUR aura alors le choix de demander soit le remboursement immédiat des sommes versées, soit de changer de produit.

Les produits relatifs au remplacement de fenêtre de toit sont commandés spécifiquement pour chaque commande client (dimension).

L'indisponibilité définitive ou temporaire d'un produit ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du VENDEUR, pas plus qu'elle ne saurait ouvrir un quelconque droit à indemnisation ou dommages et intérêts en faveur de L'ACHETEUR.

PRIX

Les prix des produits indiqués sur le SITE sont des prix indiqués en euros TOUTES TAXES COMPRISES, sur la base de la TVA applicable selon le type de prestation (10% ou 5,5%).

Le VENDEUR se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve des stocks disponibles à cette date.

Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des produits.

Le paiement d'un acompte de 50% ou de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande.

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

CODES PROMOTIONNELS

Les codes promotionnels peuvent être proposés par le VENDEUR au moment de la commande.

Les codes sont uniquement valables sur les produits et services spécifiés sur le SITE. Un code est utilisable une seule fois par personne et n'est pas remboursable. Les codes promotionnels ne sont pas cumulables.

Afin de bénéficier d'un code promotionnel, il est impératif de l'inscrire dans le cadre réservé à cet effet lors de la passation de commande sur le SITE. En cas d'oubli de la part de l'ACHETEUR, le VENDEUR ne pourra pas annuler la commande ni la renouveler pour tenir compte de cette promotion.

Les codes promotionnels ne sont valables que sur les périodes données par le VENDEUR et chez ses partenaires.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour régler sa commande, l'ACHETEUR dispose, à son choix, de l'ensemble des modes de paiement mis à sa disposition par le VENDEUR et listés sur le SITE (virement, Paypal, carte bancaire).

L'ACHETEUR garantit au VENDEUR qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande.

Le VENDEUR se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Le VENDEUR se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un acheteur

qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Le paiement par carte bancaire est débité du compte du client pour créditer le compte du vendeur dans un délai de 24h, que la commande soit disponible ou en attente de réapprovisionnement ou pour un produit sur commande.

Les paiements effectués par l'ACHETEUR ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le VENDEUR.

ANNULATION / SUSPENSION DE COMMANDE PAR LE VENDEUR

Le VENDEUR pourra suspendre ou annuler une commande à tout moment en cas de non-respect par l'ACHETEUR de ses obligations de paiement et/ou toute autre obligation vis à vis du VENDEUR. L'annulation de la commande est automatique et ne donne droit à aucun remboursement.

LE VENDEUR informera l'ACHETEUR de l'annulation ou de la suspension de la commande par écrit.

L'ACHETEUR pourra suspendre ou annuler une commande dans un délai de 5 jours ouvrés après validation de la commande. En cas d'annulation, le montant de la commande sera intégralement remboursé à l'ACHETEUR par le VENDEUR.

Conformément à l'article L. 242-4 du code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre 60 et 90 jours,
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions du code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour la "fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés" (article L. 221-28 du code de la consommation).

DÉLAIS D'INTERVENTION

Sauf en cas de force majeure, l'intervention de pose du vitrage commandé par l'ACHETEUR sera planifiée dans un délai maximum de 3 jours à compter de la date d'enregistrement de la commande indiquée sur le mail de confirmation de la commande. La date planifiée tient compte du délai usuel de fabrication du vitrage (12 à 15 jours) ou de fourniture des fenêtres de toit et accessoires.

Dans tous les cas, la fabrication du vitrage ou l'exécution de l'intervention de pose peuvent prendre du retard et entraîner des désagréments. Aucune indemnité financière ne peut être sollicitée pour des délais inférieurs à 31 jours.

Les périodes de fermeture du VENDEUR, les périodes de congés, etc. sont indiqués sur la page d'accueil du SITE internet www.velrenov.com. Durant ces périodes les délais de fabrication et d'intervention de pose sont mis à jour sur la page livraison et spécifiés à l'ACHETEUR.

En cas de non-respect du délai d'intervention convenu, l'ACHETEUR devra, avant de résoudre le contrat, enjoindre au VENDEUR d'exécuter celui-ci dans un délai supplémentaire raisonnable. A défaut d'exécution à l'expiration de ce nouveau délai, l'ACHETEUR pourra librement résoudre le contrat. L'ACHETEUR devra accomplir ces formalités successives par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable. Le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le VENDEUR de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le professionnel s'est exécuté entre-temps. L'ACHETEUR pourra cependant résoudre immédiatement le contrat, si les dates ou délais vu ci-dessus constituent pour lui une condition essentielle du contrat. Dans ce cas, lorsque le contrat est résolu, le VENDEUR est tenu de rembourser l'ACHETEUR de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 5 jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

CLAUSE DE RECLAMATION DU DELAI D'INTERVENTION DE POSE :

Pour toute réclamation concernant le délai d'intervention de pose, nous vous recommandons de nous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception afin d'assurer une traçabilité optimale des échanges.

Il est à noter que cette démarche ne peut être entreprise qu'à partir du 31^{ème} jour ouvré suivant la date de votre commande.

La lettre recommandée doit impérativement comporter les informations suivantes :

- L'objet de votre demande.
- Vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique).
- Votre numéro de client ainsi que le numéro de la commande concernée.

L'absence de l'une de ces informations pourrait entraîner un retard dans le traitement de votre réclamation ou une impossibilité de la traiter.

MODALITÉS DE LA PRESTATION

Les produits commandés sont installés par des prestataires agréés par le VENDEUR selon la localisation du site de pose de l'ACHETEUR. Le VENDEUR se réserve la possibilité de fractionner les interventions de pose et de changer de prestataire pour une prestation équivalente.

Les produits sont installés à l'adresse indiquée par l'ACHETEUR sur le bon de commande, l'ACHETEUR devra veiller à son exactitude. Toute intervention ne pouvant être réalisée à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 100€ TTC aux frais de l'ACHETEUR.

Au démarrage de la prestation de pose, l'ACHETEUR doit vérifier en présence du prestataire de pose l'exactitude de la commande et désigner clairement la fenêtre de toit concernée par l'intervention.

Les conditions d'accès à la fenêtre de toit concernée par l'intervention doivent correspondre à la déclaration faite lors du passage de la commande :

- Hauteur d'accès de la fenêtre de toit (supérieure ou inférieure à 3m)
- Espace dégagé permettant l'installation éventuel des échelles ou échafaudage
- Salubrité et sécurité du local où a lieu l'intervention

L'état de la fenêtre de toit concernée par le remplacement du vitrage doit correspondre à la déclaration faite lors du passage de la commande :

- Conformité entre le modèle de fenêtre de toit indiqué lors de la commande et la fenêtre de toit concernée par l'intervention de remplacement
- Etat du cadre en bois permettant l'intervention (bois sain, non voilé, non cassé ou fissuré)
- Ouvrant fonctionnel permettant son démontage
- Absence de dispositif ajoutés empêchant l'intervention (ex : verrous...)

La prestation de service de remplacement du vitrage comprend :

- L'acheminement sur le site de pose du vitrage commandé par l'ACHETEUR (le produit) et de tout consommables et outils nécessaires à la pose
- La mise en place des moyens permettant une intervention sûre et ne dégradant pas le site d'intervention
- Le démontage, nettoyage et graissage de l'ouvrant existant nécessitant le remplacement de vitrage
- Le démontage des pareclose, joints, visserie, la pose du nouveau vitrage, le remplacement des joints et de la visserie
- La réinstallation de l'ouvrant, contrôle de conformité et du fonctionnement
- La prise en charge pour recyclage des anciens vitrages, joints, visserie

Dans le cas de remplacement de l'intégralité de la fenêtre de toit, l'état de la charpente doit permettre une dépose et repose de la fenêtre de remplacement sans modification ou réparation majeure. Le service proposé ne concerne que les toitures couvertes avec des tuiles (plates, mécaniques) et ardoises. Sont exclus les toiture zinc.

RECEPTION DE TRAVAUX

Toute intervention terminée fera l'objet d'une validation par l'ACHETEUR formalisée par un procès-verbal de réception de travaux.

Le procès-verbal est rempli à la fin et sur le site de l'intervention par le technicien en charge de l'intervention en présence de L'ACHETEUR. Le procès-verbal reprend les informations suivantes :

- Les coordonnées de l'ACHETEUR
- Le nom du technicien du prestataire agréé par VELRENOV SAS
- L'adresse du lieu d'intervention
- La date/heure de réception de l'intervention
- Acceptation des travaux :
 - o Sans réserve
 - o Avec réserves
 - o Refusée
- Signature de l'ACHETEUR et du technicien du prestataire agréé VELRENOV

Ce document atteste de la réalisation de l'intervention de pose et est communiqué au VENDEUR.

Si la réception est acceptée « sans réserve » par l'ACHETEUR, l'intervention est alors considérée comme terminée et livrée.

Si la réception est refusée ou acceptée « Avec réserves », LE VENDEUR contacte l'ACHETEUR dans un délai de 3 jours ouvrés pour clarifier le litige et proposer une solution permettant de rectifier les défauts dans un délai défini avec l'ACHETEUR.

LE VENDEUR s'engage à trouver une solution satisfaisante pour L'ACHETEUR en mettant en œuvre les moyens adaptés (réparation, correction du défaut, remplacement du vitrage...) dans un délai négocié avec l'ACHETEUR (ce délai doit

tenir compte de l'éventuelle disponibilité de matériaux, vitrages, pièces ainsi que de la disponibilité d'un technicien compétent.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits restent la propriété du VENDEUR jusqu'à leur paiement intégral.

TRANSFERT DE RISQUE

L'ACHETEUR est responsable des produits dès la réception des travaux formalisée dans le PV de réception des travaux.

GARANTI LÉGALE DE CONFORMITÉ ET GARANTIE LÉGALES DES VICES CACHÉS

La SAS VELRENOV, dont le siège social est domicilié au 366 ter rue de Vaugirard, 75015, est garant de la conformité des biens au contrat, permettant à L'ACHETEUR de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

En cas de mise en œuvre de la garantie légale de conformité, il est rappelé que :

- L'ACHETEUR bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- L'ACHETEUR peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-17 du code de la consommation ;
- L'ACHETEUR est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien. En outre, il est rappelé que :
- la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale indiquée ci-dessous ;
- L'ACHETEUR peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.

GARANTIE COMMERCIALE SUR LES PRODUITS

Les produits vendus sont également couverts par une garantie commerciale visant à garantir leur conformité et assurant le remboursement du prix d'achat, le remplacement ou la réparation des biens. Elle ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits. Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité de l'article L. 217-4 du code de la consommation et de la garantie des défauts de la chose vendue des articles 1641 et suivants du code civil.

L'ACHETEUR est expressément informé que le VENDEUR n'est pas le producteur des produits présentés au sens de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux (vitrage, cordons d'étanchéité, visserie...).

Le VENDEUR est assuré en MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE.

GARANTIE COMMERCIALE SUR LES SERVICES

Le service de prestation de pose du vitrage est assuré par un prestataire agréé par LE VENDEUR en respect du cahier des charges (décrit dans le paragraphe MODALITÉS DE LA PRESTATION DE SERVICE DE POSE DE VITRAGE).

Le prestataire qui réalise l'intervention de pose est soumis à la garantie décennale obligatoire sur les travaux de vitrerie et de pose de fenêtre. Cette garantie s'applique uniquement si les vices compromettent la solidité globale du bâtiment ou le rendent impropre à un usage normal par son propriétaire.

Les dommages couverts par l'assurance décennale sont les suivants :

- Défaut dans la conception du verre (double vitrage, triplex, sécurité, etc.)
- Mauvaise fixation des éléments en verre
- Étanchéité défectueuse de la verrerie
- Erreur de calcul du poids de la matière par rapport à son lieu de fixation
- Châssis de fenêtre mal posé
- Feuillures inadaptées pour la vitrerie

FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

ASSISTANCE PAR TELEPHONE ET/OU MESSAGERIE

Nous mettons à la disposition de nos clients un service d'assistance via une ligne téléphonique et/ou messagerie, conçus pour leur offrir une réponse rapide et efficace. En général, nos équipes répondent dans un délai de quelques minutes, ce qui permet aux clients de bénéficier d'une assistance immédiate lorsqu'ils en ont besoin. Cependant, nous souhaitons souligner que le temps de réponse peut varier en fonction de la saisonnalité et du nombre de demandes reçues. En période de forte affluence, il se peut que le délai de réponse soit plus long, mais soyez assurés que nous nous efforçons de traiter chaque demande avec la plus grande diligence.

Nous tenons à souligner que ce service d'assistance, qu'il soit par téléphone ou par messagerie, est entièrement gratuit. Cependant, nous souhaitons insister sur le fait qu'il ne constitue en aucun cas une obligation contractuelle de notre part. Les clients sont libres de choisir s'ils souhaitent bénéficier de ce service ou non, en fonction de leurs préférences et de leurs besoins.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que les conseils fournis par notre équipe d'assistance ne peuvent être considérés comme engageants contractuellement. Bien que nous nous efforcions de fournir des informations précises et

pertinentes, il revient au client de s'assurer que les conseils fournis sont adaptés à sa situation particulière et à son installation spécifique. En cas d'erreur de diagnostic ou d'inadéquation des conseils, notre entreprise décline toute responsabilité concernant d'éventuels dommages ou préjudices résultant de leur mise en œuvre.

Notre principal objectif est de vous accompagner au mieux dans le choix de nos produits et de vous fournir une assistance de qualité. Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit que nos conseils restent des suggestions et des informations générales, et qu'ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme une garantie absolue de succès dans toutes les situations individuelles. Nous demeurons engagés à vous offrir un service d'assistance performant et fiable, dans le respect de ces principes fondamentaux.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du SITE internet du VENDEUR « www.velrenov.com » (noms des produits qui ne sont pas ceux du fabricant, composition de produits, descriptifs et détail des produits, documents techniques, dessins, photographies, etc.) reste la propriété du VENDEUR, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce contenu.

L'ACHETEUR s'engage à ne faire aucun usage de ce contenu ; toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

INFORMATIONS ET LIBERTÉS

Les données nominatives fournies par l'ACHETEUR sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Elles peuvent être communiquées aux partenaires du VENDEUR chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du SITE a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

L'ACHETEUR dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le SITE.

NON-VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

MÉDIATION

L'ACHETEUR peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

En cas de litige, seul le TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS est compétent.

ANNEXE 1 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES LÉGALES

Article L217-4 Code Consommation

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 Code Consommation

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'ACHETEUR sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'ACHETEUR, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 Code Consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 Code Consommation

Lorsque l'ACHETEUR demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'ACHETEUR ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1648 Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

Article 1641 Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'ACHETEUR ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.